

**ENDURO CARPE 2020**  
**Lac de Poulinoc**  
**AAPPMA de SAINT RENAN**

- **DATE**: Jeudi 17 Septembre au Dimanche 20 Septembre 2020
- **LIEU**: plan d'eau de Poulinoc à Saint-Renan/Plouarzel (Finistère)
- **Horaires**: Jeudi 17 Septembre : rendez-vous à 14 h 00, tirage au sort 14 h 30
- **Début compétition**: Jeudi 17 Septembre : 16 h 00
- **Fin de la Compétition**: Dimanche 20 Septembre : à 10 H
- **Résultats et remise des lots**: Dimanche 20 Septembre : 11H 30
- **Droits d'inscriptions**: 120.00 € par équipe de 2 pêcheurs, limité à 15 équipes,  
Limite d'inscription se fera le 8 août.

**Règlement de l'enduro**

- **Nombre de cannes autorisées**: 4 cannes par équipe
- Un seul hameçon par ligne.
- La pêche au feeder et à l'anglaise est interdite.
- La pêche se fera face au poste.
- Le total des points retenu sera le poids total de poisson pris.
- Les postes seront délimités autour du plan d'eau, chaque équipe sera tirée au sort, tirera à son tour 2 postes et choisira, celui qui lui convient le mieux.
- **Les esches animales, asticots, etc. sont interdites la nuit.**
- Seules les carpes et amour blanc seront comptabilisés.
- Seul le peson et sac de pesée des commissaires seront utilisés (*sauf pour la pesée de nuit d'un amour blanc*).
- Tapis de réception obligatoire  
Utilisation du Deeper, canon à bouillettes et bateaux amorceurs sont interdits, ainsi que toutes embarcations.
- Biwi de couleur verte ou camouflage, **seuls autorisés**, doivent être installés sans gêner le passage des piétons et d'un éventuel véhicule de secours.
- Seuls les barbecues sont autorisés, feux au sol **interdit**.
- **Attention aucuns débordements ne seront tolérés** (état d'ébriété, bruits, etc.) ils seront sanctionnés d'exclusion, **sans remboursement**.
- **Le matériel pourra être déposé et récupéré avec les voitures** au début et à la fin de l'enduro, les véhicules seront garés sur les parkings, **aucun véhicule autour du plan d'eau**
- L'AAPPMA de SAINT RENAN décline toutes responsabilités en cas d'accident, vols de matériel et se réservent le droit de suspendre l'épreuve en cas de problèmes majeur.

**Les pesées des carpes** seront faites au fur et à mesure des prises sauf la nuit de 23 h00 à 8H00 **prévoir des sacs de conservation**, les poissons sont immédiatement remis à l'eau.

**UN BARBECUE SERA OFFERT APRES LA REMISE DES PRIX**

**Organisateur**: Tuailon jonathan: 06 59 64 00 33

Raimbaud Adrien : 06 83 57 37 67

[tuailonjonathan@gmail.com](mailto:tuailonjonathan@gmail.com)

**Président AAPPMA de SAINT RENAN**: Mr Thomas RICHARD : 06 81 40 51 90

# Bulletin a renvoyer pour l'inscription

Date limite au 8 août 2020

Capitaine :

Noms :

Prénom :

Adresse mail :

N° de portable :

Coéquipier :

Noms :

Prénom :

Adresse mail :

N° de portable :

L'équipe reconnaît avoir lu et accepte le règlement pour l'enduro.

Signature

Chèque a l'ordre : AAPPMA SAINT RENAN

A envoyer :

Tuillon jonathan  
830 route de kerguelen  
Lieu dit kerbustoc'h  
29510 edern

Où

Adrien Raimbaud  
Kerhoaillec  
29510 Briec

Pour plus de renseignement nous contacter :

*Tuillon jonathan: 06 59 64 00 33*

*Raimbaud Adrien: 06 83 57 37 67*

[tuillonjonathan@gmail.com](mailto:tuillonjonathan@gmail.com)